

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2001)
Heft: 149-150

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

INITIATIVES

- Le Comité directeur du Parti socialiste suisse a décidé de recommander l'approbation de l'initiative Pour la suppression de l'armée lancée par le GSsA. Cette recommandation doit être soumise aux délégués du parti.
- Initiative Avanti. le Conseil fédéral va opposer un contre-projet direct à cette initiative déposée en novembre par le Touring Club Suisse. Le gouvernement n'exclut pas l'élargissement de certains tronçons routiers, mais il veut dynamiser les transports publics.

- Initiative populaire Services postaux pour tous. Syndicats et

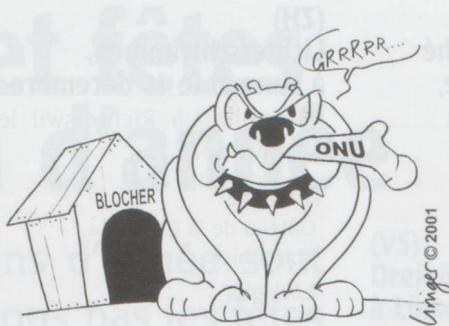


usagers refusent une poste à deux vitesses qui prévoit la fermeture de 700 à 900 offices. La récolte des signatures a commencé. Texte : La Constitution fédérale est modifiée comme suit : Art. 92, al. 3 nouveau : La Confédération garantit un service postal universel répondant aux besoins et aux attentes de la population et de l'économie. La réalisation de cet objectif requiert un réseau d'offices de poste qui couvre l'ensemble du pays. La Confédération veille à ce que les communes soient associées aux décisions relatives au réseau des offices de

poste. Art. 92, al. 4 nouveau : Les coûts occasionnés par le service postal qui ne sont couverts ni par les recettes des services réservés, ni par des redevances de concession sont pris en charge par la Confédération.» Jean-Claude Rennwald PS/JU et 93 conseillers nationaux ont déposé un texte qui demande au Conseil fédéral de prendre toutes les mesures permettant de décréter un moratoire sur le plan de structuration des bureaux de postes jusqu'au moment où le Parlement aura adopté un mandat de prestations pour La Poste.

VOTATION

- Adhésion à l'ONU. L'UDC crie à la trahison et présente deux contre-projets. Il veut imposer des réserves de neutralité qui devraient être confirmées par l'ONU. Au Département fédéral des Affaires étrangères on a fait remarquer qu'en exigeant de l'ONU une confirmation de la neutralité on obtiendrait un affaiblissement de celle-ci. La Suisse doit rester seul maître de sa neutralité et n'a pas à soumettre celle-ci à l'avis d'autrui. Quant aux mesures militaires aucun pays membre n'est obligé d'y participer contre son gré.



- La formation de Christoph Blocher est seule pour contester l'adhésion. Pour les autres partis, adhérer est dans l'intérêt de la Suisse. Le 20 septembre, après 2 jours de discussion, le Conseil national s'est prononcé pour l'adhésion de la Suisse à l'ONU par 153 voix contre 42.

CONSULTATION

- Le Conseil fédéral veut renforcer le contrôle de la sécurité technique des installations, véhicules et autres appareils. Le projet de loi est mis en consultation jusqu'à mi-décembre.

IMMUNITÉ

- Par 96 voix contre 51, le Conseil national a refusé de lever l'immunité parlementaire de Christoph Blocher/UDC/ZH pour violation de la norme pénale contre le racisme. Dans un discours sur la Suisse et la Seconde Guerre Mondiale, prononcé le 1^{er} mars 1997, il avait critiqué les organisations juives ce qui avait

donné lieu à 4 plaintes. De l'avis de la majorité, Christoph Blocher n'était pas le premier ni le seul à avoir critiqué les organisations juives lors de la polémique sur les avoirs en déshérence. Les termes utilisés par le tribun zurichois ne s'adressaient ni aux juifs en tant que communauté ni à la communauté juive suisse

en particulier, mais visaient uniquement les organisations juives à l'origine des pressions contre la Suisse.

FINANCES

- Le Conseil fédéral a adopté le budget 2002. Il escompte un bénéfice de 350 millions. Kaspar Villiger n'est pas satisfait pour autant, son plan financier prévoit de nouveaux déficits pour 2003 et 2004. Pour le ministre des finances, la Confédération ne peut se priver du pour cent de TVA que le Parlement voudrait affecter à l'AVS.

- Le Conseil des États a donné suite par 29 voix contre 10 à une initiative parlementaire prévoyant d'autoriser, à certaines conditions, la publicité pour les boissons alcoolisées sur les télévisions privées.

- La réforme de l'imposition des familles devrait faire passer de 17 à 37 % le nombre de contribuables exonérés de l'impôt fédéral direct. En tout 54 % des ménages paient 500 francs de plus par an. Les familles avec enfant de la classe moyenne seront soulagées. (exemple : un couple avec 2 enfants et un revenu brut de 100 000 francs/an paiera 500 francs de moins.) Les petits revenus ne sont pas soumis à l'impôt fédéral direct. Les entreprises verront leurs charges allégées de 11,5 milliards par an. Par 100 voix contre 75, le Conseil national a décidé de libérer les caisses de pension du paiement du droit de négociation sur les titres. Par 86 voix contre 85, l'imposition de la propriété de logement change de système. La valeur locative d'un logement occupé par son propriétaire ne

sera plus imposée. Les propriétaires pourront toujours déduire des frais d'entretien s'ils dépassent 4 000 francs par an. Les intérêts hypothécaires ne pourront plus être déduits sauf pour les nouveaux propriétaires. Par 93 voix contre 50 a été adopté un système d'épargne-logement inspiré de Bâle-campagne pour les personnes de moins de 45 ans et d'une durée de 10 ans.

JUSTICE ET POLICE

● Suivant sa sévère politique en matière de dénaturalisation, l'Office fédéral des étrangers a déjà décidé de retirer la nationalité suisse à une quarantaine de personnes. La bigamie est un motif de retrait de la nationalité suisse acquise à la suite d'un mariage avec un ressortissant helvétique, mais ce n'est pas le seul. Tout mariage conclu sans intention de fonder une communauté conjugale effective peut être considéré comme frauduleux au sens de l'article 411 de la loi sur la nationalité de 1952. L'OFE a 5 ans pour agir, ensuite le naturalisé est à l'abri d'un retrait de nationalité en l'état actuel de la législation.

● La police helvétique et les douanes ont saisi une énorme quantité de pilules Thaïes, soit 450 000 fabriquées dans le Sud-Est asiatique. Distribuées au travers des réseaux de traite de femmes, elles sont consommées par des très jeunes gens à l'occasion de soirées «techno» ou de «rave-parties». Les effets sont ravageurs : folie, dépressions, suicides, d'où le superlatif de «la drogue qui rend fou».

● Requérants d'asile. Les cantons peuvent désormais compter sur l'aide de la Confédération pour le renvoi

de quelque 10 000 requérants qui quittent chaque année la Suisse par avion. Le nouveau centre SwissRepat à l'aéroport de Zurich-Kloten assume différentes tâches dont ils se chargeaient jusqu'ici.

● Loi sur le cinéma. La nouvelle loi est remise en selle. Le 20 mars dernier, le Conseil des États avait renvoyé le projet à son auteur. Le mécanisme visant à préserver la diversité de l'offre cinématographique. Une taxe incitative interviendra dans les localités où les mesures prises par la branche cinématographique seront insuffisantes. Les



Loi sur le cinéma suisse ?

importations de films en violation du droit d'auteur sont déclarées hors-la-loi. Le dossier est transmis au National. Réforme des droits populaires. Le Conseil des États refuse de durcir les droits d'initiative et de référendum, le nombre de signatures requises et le délai pour les récolter restent inchangés. L'initiative dite «générale» remplacera celle actuelle qui permet à un comité de présenter un objet en laissant le Parlement rédiger une modification de la Constitution. Ensuite si 8 Parlements cantonaux se mettent d'accord sur un texte, il aura valeur d'initiative populaire. En matière de traités internationaux, le référendum facultatif sera élargi. Le Conseil national doit encore se prononcer.



● Pour enrayer les dysfonctionnements de l'Autorité de contrôle contre le blanchiment d'argent, le département des Finances annonce qu'il augmentera de 10,5 à 25 le nombre de postes affectés à ce service. Tous les intermédiaires financiers vont désormais être affiliés à un organisme d'autorégulation qui doit les contrôler. Les 6 malheureux fonctionnaires ont été complètement débordés et 550 dossiers sont en souffrance.

ARMÉE

● Armée XXI. Un conscrit sur 6 est renvoyé chez lui durant le premier mois d'école de recrue. Armée XXI prépare la riposte à cette débandade avec un nouveau recrutement définissant les profils psychologiques du soldat suisse. Une nouvelle formule de recrutement qui durera 3 jours sera mise en place dès 2002. Le Programme d'armement 2001 a été accepté par 16 voix contre 5 par la Commission de la politique de sécurité du National. Sont prévus entre autres : l'achat de munitions d'artillerie dites intelligentes pour 168

INITIATIVE ORIGINALE !



millions de francs; de nouveaux missiles pour 293 millions. Au total l'armée acquerra des armes nouvelles pour 980 millions de francs. La planification financière prévoit un montant annuel d'environ 1 milliard jusqu'en 2004. Ce chiffre était presque deux fois plus élevé dans les années 80. Le gouvernement a renoncé à acheter 2 avions de transport. Le programme prévoit également des équipements supplémentaires pour l'avion de combat F/A-18 (220 millions), 25 chars de dépannage (166 millions), un simulateur de conduite sur char et 8 systèmes de surveillance mobile.

● Une adhésion de la Suisse à l'espace Schengen serait compatible avec la tradition suisse des armes. L'interdiction de posséder des armes automatiques prévue, ne toucherait pas les collectionneurs reconnus ni les militaires en possession de leur fusils d'assaut.

● Service civil. Les «civillistes» effectueront à l'avenir moins de jours de service. Leur engagement sera toutefois supérieur à celui des militaires, soit 1,3 fois plus long au lieu de 1,5 fois auparavant.

AGRICULTURE

● Politique agricole 2007. Selon le projet mis en consultation, l'abandon du contingentement laitier interviendra sur décision du Conseil fédéral et non plus du Parlement. C'est en 2003 que Bruxelles donnera son rapport sur les perspectives d'un éventuel abandon du contingentement laitier dans l'UE, il faut attendre. Chaque année, 3% des exploitations disparaîtront, mais une aide à la reconversion professionnelle sera mise en place. La

Nouvelles fédérales

Sur les élections fédérales, le résultat est connu.

► Fédération romande des consommateurs a déposé à Berne une pétition appuyée par 37 349 signatures pour sauver le fromage au lait cru. La FRC regrette que dans la demande de l'AOC, le vacherin Mont-d'Or rende la thermisation obligatoire. Cela revient à dire que tous les fromages fabriqués avec des laits qui ne sont pas chauffés à plus de 59° sont considérés comme des fromages au lait cru. Les pâtes dures, mais surtout de nombreuses pâtes molles (tommes, fromages de chèvre; camembert, brie) entrent dans cette fabrication qui représente une richesse et un savoir-faire.

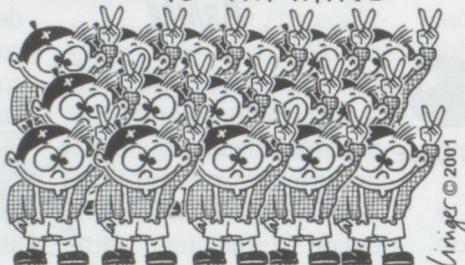
● L'introduction des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture suisse menacerait la production conventionnelle et intégrée prédit une étude commandée par le WWF. Le risque de contamination des cultures conventionnelles est très grand. En juin, le Conseil des États a refusé le moratoire présenté par le WWF et d'autres organisations de protection de la nature. Le WWF demande au Conseil national qu'il corrige ce vote négatif cet automne lors du débat sur la Gen-lex. L'Office de l'agriculture, l'Office vétérinaire et le secrétariat d'État à l'Économie plaident non coupables dans la crise de la vache folle. Ils rejettent la demande de dommages et intérêts de 300 millions de francs

déposée par 2 associations de défense des milieux agricoles. Le service juridique du Département des finances rendra son verdict d'ici à la fin de l'année.

INTÉRIEUR

● La Confédération pourrait indemniser les victimes de stérilisations forcées à raison de 15 millions de francs au plus. Un projet de loi est en gestation, concrétisant une initiative parlementaire de l'ex-conseillère fédérale Margrith von Felten Verts/BS. L'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) est favorable à l'utilisation scientifique des embryons surnuméraires issus de la fécondation in-vitro. Elle s'oppose en revanche fermement à la production d'em-

CLONAGE HUMAINS :



UN DE CHAQUE NOUS SUFFIT BIEN...

bryons et au clonage à des fins thérapeutiques. Elle reconnaît l'énorme potentiel thérapeutique des cellules-souches dites adultes dans les maladies de Parkinson, d'Alzheimer, en cas de sclérose en plaques ou d'ostéoporose. Transplantation : Le prélèvement d'un organe ne pourra être effectué en Suisse que si le donneur ou ses proches donnent leur consentement. Le Conseil fédéral veut créer un centre national de distribution d'organes.

DÉCISIONS

● Le Conseil fédéral a accepté de doter la Chancellerie

LA SUISSE INTERNATIONALE : ENFIN EN ANGLAIS !



* MHEU (EN ANGLAIS !)

chiques. Il est interdit de fabriquer, de distribuer, d'entreposer et de transporter des produits nutritifs qui mettent la santé en danger. La consommation en revanche n'est pas interdite. Pour les contrevenants la sanction est sévère, ils risquent une amende et jusqu'à 5 ans d'emprisonnement. La décision concerne un Argovien qui a été condamné à 2 ans et demi de prison pour avoir fait le commerce par métier de différentes substances telles que marijuana, ecstasy, champignons hallucinogènes et autres.

● Le TF ne tolère pas d'exception à la règle d'imposition commune des époux. Même les conjoints domiciliés chacun dans deux cantons différents n'y échappent pas. Il rejette le recours d'un sexagénaire grison qui avait épousé il y a 5 ans une enseignante zurichoise. Les époux vivent le plus souvent séparés l'un de l'autre, ils ont conservé chacun leur domicile et se retrouvent en fin de semaine. Seuls un divorce ou une séparation durable permettent de mettre un terme à l'addition des revenus des époux.

● Le TF donne raison à Davos. Siège du Forum économique, Davos n'a pas bafoué les droits fondamentaux des militants de l'antimondialisation ni en 2000, ni en 2001. Le TF a rejeté sur ce point 2 recours de droit public déposés par la Coordination anti-OMC. Les autorités communales étaient parfaitement en droit de ne pas accorder aux militants le feu vert à une manifestation en marge du World Economic Forum.

HENRIETTE

GERMAIN-NICOLET

N.B. Les francs mentionnés sont des francs suisses.

